N° 38073

Le 6 septembre 2018

ENTRE:

Octane Stratégie inc.

Demanderesse

- et -

Richard Thériault et Ville de Montréal

Intimés

JUGEMENT

La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt de la demande d'autorisation d'appel est accueillie. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-026456-160, 2018 QCCA 223, daté du 14 février 2018, est accueillie avec dépens suivant l'issue de la cause. L'échéancier pour la signification et le dépôt des documents sera fixé par le registraire.

September 6, 2018

BETWEEN:

Octane Stratégie inc.

Applicant

- and -

Richard Thériault and Ville de Montréal

Respondents

JUDGMENT

The motion for an extension of time to serve and file the application for leave to appeal is granted. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Ouebec (Montréal), Number 500-09-026456-160, 2018 QCCA 223, dated February 14, 2018, is granted with costs in the cause. The schedule for serving and filing materials will be set by the Registrar.

The appeal will be heard with Ville de

Nº 38073

L'appel sera entendu avec *Ville de Montréal c. Octane Stratégie inc.* (38066).

Montréal v. Octane Stratégie inc. (38066).

J.C.C. C.J.C.